



Contribution commune de Monsieur le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire et de Madame la ministre de la Santé et de la Sécurité sociale à la question parlementaire n° 1141 du 4 septembre 2024 des honorables Députés Madame Paulette Lenert et Monsieur Franz Fayot.

1. Comment le Luxembourg contribue-t-il à l'effort humanitaire, en coordination avec l'Union européenne et d'autres partenaires internationaux, pour répondre à cette crise, notamment en matière de soins médicaux urgents aux blessés graves ?

En termes d'aide humanitaire dans la bande de Gaza depuis le déclenchement de la guerre en octobre 2023, le Luxembourg a alloué, jusqu'à présent, une contribution financière totale de 4.000.000 euros et a acheminé du matériel d'une valeur de plus de 140.000 euros. En outre, à l'instar du suivi réservé aux diverses crises humanitaires, nouvelles ou prolongées, le Luxembourg contribue aux efforts de coordination, pour fournir une réponse humanitaire adéquate et efficace dans la bande de Gaza, à travers une participation régulière aux réunions de coordination mises en place par les organisations internationales à savoir par le Bureau des Nations unies pour la coordination (OCHA) ou l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Au niveau européen, le Luxembourg est représenté dans les réunions du « *Council working party on Humanitarian Aid and Food Aid (COHAFA)* » ainsi que dans les réunions de coordination du « *European Humanitarian Response Capacity (EHRC)* » qui traitent entre autres la question sur la coordination opérationnelle de l'assistance en nature et d'autres types de soutien humanitaire dans la bande de Gaza, notamment la fourniture des services médicaux. À ceci s'ajoute le déploiement d'un expert issu du groupe d'intervention spécial du CGDIS chargé de missions humanitaires, à Chypre, afin d'assister l'équipe de coordination du Mécanisme de protection civile de l'Union européenne (UCPM) à renforcer les capacités de réponse d'urgence et à favoriser une coordination sans faille de l'aide de l'Union européenne.

2. En référence à l'initiative italienne d'accueillir des blessés de Gaza pour traitement médical, le gouvernement luxembourgeois envisage-t-il une initiative similaire pour exprimer sa solidarité et son soutien humanitaire ? Quelles sont les possibilités et les cadres envisagés pour une telle action ?

Le gouvernement est en train d'analyser différentes options concernant le transport médical depuis le Caire de deux patients palestiniens pour traitement au Luxembourg.



3. Quelle assistance supplémentaire peut-être envisagée pour soutenir les efforts de reconstruction et de rétablissement à Gaza, en particulier en ce qui concerne la garantie que l'aide humanitaire atteigne efficacement ceux en besoin ?

Jusqu'à présent l'appui du Luxembourg à la réponse à la crise dans la bande de Gaza, est centré sur la réponse humanitaire, des discussions sur la reconstruction sont suivies de près et un appui est prévu au mécanisme pour Gaza créé par la résolution 2720 (2023), qui a pour mandat de faciliter l'acheminement de l'aide et l'accès humanitaire ainsi qu'à moyen terme de contribuer au processus de reconstruction.

Luxembourg, le 3 octobre 2024

Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire

(s.) Xavier Bettel